

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
10

Séance ordinaire du 22 mai 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-deux mai de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (23) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Bilge BAYRAM, Bérengère MICODI, Sébastien BURG, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (10) :

M. Adriano MARCUZ

M. André GIRONA (procuration à M. WOLFF)

M. Alain DREYFUS

Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)

Mme Guileine LEVY

Mme Miné SEYHAN

Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT

M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)

Mme Véronique FLESCHE

M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 8 de l'ordre du jour

Cession d'un véhicule

Dans le cadre de l'achat d'un nouveau porte-outil polyvalent, le concessionnaire attributaire du marché, la société HANTSCH, s'est engagé à reprendre pour la somme 7.500€ le véhicule destiné à être remplacé.

Il s'agit d'un porte-outil de marque LINDNER, série UNITRAC, mis en circulation en mars 2007.

La délégation du conseil municipal consentie au maire pour la cession des biens mobiliers étant plafonnée à 4.600€, il est nécessaire d'approuver cette vente par délibération.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'autoriser la cession du véhicule LINDNER série UNITRAC à la société HANTSCH pour un montant de 7.500€ ;
- De sortir de l'inventaire le véhicule répertorié sous le numéro V23A;
- D'autoriser Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

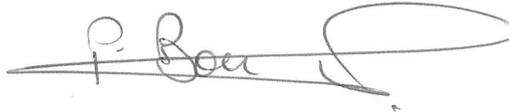
Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 27 mai 2025

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUTHERIN

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **27 MAI 2025**